



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ permanent 10/2026**  
**portant délégation de signature à Mme Véronique VASH**  
**adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

**Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE,**

**Vu** les articles R 2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature, à un ou plusieurs agents communaux,

**Vu** l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'absence ou l'empêchement des adjoints,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Véronique VASH,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur le Maire donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Véronique VASH, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, pour :

- La délivrance de copies ou extraits d'actes d'état civil, quelle que soit leur nature
- La légalisation de signatures

**Article 2 :** La signature par Madame Véronique VASH des actes énumérés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de CHINON.



Signé électroniquement par : Paul GUIGNARD  
Date de signature : 09/04/2026  
Qualité : La Chapelle-sur-Loire - Maire

Notifié le 10/04/26  
(signature)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 037-213700586-20260409-ARR\_PERM\_10\_26-AI